



AGNES BUZYN
MINISTRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

SOPHIE CLUZEL
SECÉTAIRE D'ÉTAT AUPRÈS DU PREMIER
MINISTRE, CHARGÉE DES PERSONNES
HANDICAPÉES

Communiqué de presse conjoint

Paris le 23/10/2017

Mesdames Agnès Buzyn, Ministre des Solidarités et de la Santé, et Sophie Cluzel, Secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre chargée des personnes handicapées, saluent l'élection de Marie-Anne Montchamp à la présidence de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA)

Madame Marie-Anne Montchamp a été élue ce jour présidente de la CNSA à l'occasion d'un conseil extraordinaire. Marie-Anne Montchamp présidera l'instance aux côtés d'Anne Burstin, nommée directrice générale le 22 septembre dernier. Marie-Anne Montchamp avait été désignée pour siéger au sein du conseil de la CNSA comme Personnalité Qualifiée, aux côtés de Philippe de Normandie et de Josef Schovanec, par arrêté du 18 octobre 2017.

Agnès Buzyn, Ministre des Solidarités et de la Santé, et Sophie Cluzel, Secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre chargée des personnes handicapées, saluent l'élection d'une experte des politiques de l'âge et du handicap, dont la connaissance des acteurs constitue un atout précieux pour la CNSA.

Marie-Anne Montchamp a en effet été secrétaire d'Etat chargée des personnes handicapées de 2004 à 2005 puis secrétaire d'Etat auprès de la ministre des Solidarités et de la Cohésion sociale de 2010 à 2012. Elle a notamment porté la grande loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Ce texte constitue encore aujourd'hui le socle de la politique nationale française en matière de handicap.

Au cours de ce conseil extraordinaire, Agnès Buzyn et Sophie Cluzel ont rappelé les nombreux enjeux qui attendent l'établissement public en termes de solidarité et d'accès à l'autonomie des personnes âgées et handicapées. Les axes de travail suivants ont notamment été abordés :

- l'offre d'accueil des personnes âgées en perte d'autonomie ;
- la qualité des prises en charge au sein des établissements médico-sociaux ;
- la transformation de l'offre d'accompagnement des personnes handicapées au service d'une société inclusive ;
- la qualité de vie au travail dans les établissements ;
- la lutte contre la maltraitance ;
- le soutien aux aidants

Certains de ces axes se retrouveront dans la future stratégie nationale de santé portée par Agnès Buzyn, notamment la prévention, le soutien aux aidants et la qualité de vie au travail.

Agnès Buzyn et Sophie Cluzel ont en outre souligné la mobilisation de l'ensemble du Gouvernement pour une meilleure inclusion dans la société des personnes en perte d'autonomie et des personnes en situation de handicap.

Contact presse :

Cabinet d'Agnès Buzyn : sec.presse.solidarites-sante@sante.gouv.fr - 01 40 56 60 60

Cabinet de Sophie Cluzel : seph.communication@pm.gouv.fr - 01 40 56 88 02